

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
Rochefort

CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

20 JUILLET 1921

Séance du

194

OBJET : **Avenant au contrat BLANCHET** le **20 Juillet**, le **Royan** du mois s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Ch. REGAZONI, Maire** et **ordinaire** **ordinaire**
(enlèvement des ordures ménagères) **et 20 Juillet** **ordinaire**
d'après convocations faites le **194**.

NOMBRE
de
conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

51055

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Ch. Rogazoni - Rochederoux
Chambon - Daujou - Bujard - Dufour - Guillaud
Chenu - Souquet - Cunil - Main - Jacquot -
Hollo Rikusky -

Etaient représentés : **M. Thirion par M.**
Guillaud - M. Pommereu par
M. Chamboulon

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Ch. Bujard

M. _____ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. BLANCHET a enlevé le service d'enlèvement des ordures ménagères en mettant en service le 7 Juin un camion berme automobile .

LE CONSEIL

- décide de porter à compter du 7 juin 1921 la rémunération annuelle de M. BLANCHET à 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille francs)
- approuve l'avenant préparé sur cette base par M. le Maire
- vote un crédit complémentaire de 300.000 francs chap. VIII art. 4 pour faire face à cette augmentation de dépenses et au paiement de travaux supplémentaires qui pourraient être demandés aux adjudicataires du service d'enlèvement des ordures ménagères .

APPROUVE
La Rochelle, le 31 Aout 1951
Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
Signé : Illisible.

Royan

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits. *Les membres présents*

Ont signé au registre : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite
la cause qui les empêches
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



VILLE DE ROYAN

Enlèvement des ordures
ménagères

AVENANT AU PROCES VERBAL D'ADJUDICATION
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

ENTRE : M. Charles REGAZONI Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 Juillet 1951.

ET : Monsieur BLANCHET André, demeurant à VAUX S/MER

IL A ETE COMMUNIQUE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - A compter du 7 Juin 1951, le montant annuel des
travaux d'enlèvement des ordures ménagères du secteur numéro 2
est porté de un million cent quatre vingt dix mille francs
(1.190.000 frs à un million deux cent cinquante mille francs
(1.250.000 frs)

ARTICLE 2 - Monsieur BLANCHET percevra mensuellement :

- pour le mois de juin 1951, une somme de cinquante
cinq mille cinq cent cinquante cinq francs 55.555 frs
1951
- pour les mois de juillet août et septembre/une somme
de deux cent huit mille trois cent trente deux frs . 208.332 frs
- pour les mois d'octobre , novembre ,décembre 1951
une somme de soixante neuf mille quatre cent quarante
francs 69.444 frs

VU

La Rochelle, le 31 Aout 1951

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

A ROYAN, le 31 Juillet 1951

Signé : Illisible

L'Adjudicataire,

Blanchet

Le Maire,



POUR COPIE CONFORME

Royan, le 5 Septembre 1951

Le Maire,

Maire

